



ETUDE DE CAS 03:

Enregistrement de données dans le Portail Central du CEPRB :

Gestion des Utilisateurs Nationaux Autorisés

Objectif:

- Comprendre le processus de création de nouveaux utilisateurs nationaux et la modification de ceux existants
- Comprendre comment attribuer différentes autorisations aux utilisateurs nationaux autorisés.

Références:

- Site de formation du CEPRB (Aller à <http://bch.cbd.int> > Aide (ou Resources) > Site de formation du CEPRB).
- Module de formation 06 : Enregistrement d'informations dans le portail central du CEPRB



ETUDE DE CAS 03:

Enregistrement de données dans le Portail Central du CEPRB :

Gestion des Utilisateurs Nationaux Autorisés

Les participants doivent former des groupes disposés en 5 rangées comme suit ¹:

- Rangée 1: Groupe 1 - Grèce
- Rangée 2: Groupe 2 - Angola
- Rangée 3: Groupe 3 - Andorre
- Rangée 4: Groupe 4 - Comores
- Rangée 5: Groupe 5 - Bénin

Les participants doivent se connecter en tant que correspondant national du CEPRB, car c'est la seule catégorie d'utilisateurs pouvant gérer les utilisateurs nationaux autorisés.

Chaque participant, dans chacun des groupes, tiendra le rôle de correspondant national du CEPRB à tour de rôle pendant que les autres observeront ses actions.

L'adresse électronique inscrite est l'adresse électronique que vous avez utilisée pour créer votre compte d'utilisateur général sur le CEPRB.

Si vous ne vous êtes pas encore créé de compte d'utilisateur général du CEPRB, faites-le maintenant. Veuillez vous référer au module de formation "MO06" pour des précisions concernant la création d'un nouveau compte d'utilisateur général du CEPRB. **IMPORTANT** : Rappelez-vous d'utiliser une adresse électronique que vous utilisez souvent, et n'oubliez pas votre mot de passe.

¹ Les pays cités le sont uniquement à titre d'exemple et peuvent être changés dans la mesure où les groupes sont clairement identifiés.

Phase pratique des travaux:

Au premier tour, un des participants dans le groupe sera le CN-CEPRB. Tous les autres participants observeront.

Les participants doivent se connecter au **Site de formation du CEPRB** en utilisant le lien fournit sur le portail central du CEPRB comme suit : (Veuillez vous référer au module de formation “MO06” pour plus de précisions sur l’utilisation du site de formation du CEPRB):

- Allez sur le site de formation du CEPRB : (Aller à <http://bch.cbd.int> > Aide (ou Ressources) Site de formation du CEPRB)
- Connectez-vous au centre de gestion du CEPRB en utilisant votre adresse électronique inscrite et votre mot de passe.
- Sélectionnez l’espace de formation que vous a assigné par le consultant formateur. Le cas échéant, vous pouvez utiliser l’espace de formation par défaut ‘Public BCH Training’.
- Sélectionnez le “Gouvernement” assigné à votre groupe selon la répartition décrite précédemment (Groupe 1 = Grèce, etc....)
- Sélectionnez votre rôle (CN-CEPRB).

Les participants devront s’entraîner à créer des utilisateurs nationaux autorisés (UNA) avec différents jeux de rôle en fonction de leurs attributions comme suit:

- Utilisateur national autorisé pour tout type d’enregistrement
- Expert national sur la biosécurité uniquement
- Utilisateur national autorisé pour les coordonnées de personne-ressources uniquement
- Utilisateur National Autorisé pour les Lois et Réglementations uniquement
- Utilisateur national autorisé pour les décisions et évaluation des risques uniquement

Les participants devront également s’entraîner à modifier les « droits d’utilisateur » ou les rôles d’UNAs existant.



ETUDE DE CAS 03:

Enregistrement de données dans le Portail Central du CEPRB :

Gestion des Utilisateurs Nationaux Autorisés

NOTES POUR LE FORMATEUR

Objectif de la pratique:

Apprendre à utiliser le centre de gestion du CEPRB pour créer des comptes d'UNAs, et à modifier les rôles ou attributions des UNAs.

Pré-requis:

Un compte d'utilisateur du CEPRB et l'accès au CEPRB.

Notes:

- Les participants doivent disposer d'un compte d'utilisateur personnel du CEPRB. Ils se connecteront au **site de formation du CEPRB** en utilisant leurs identifiants. Veuillez vous référer au module de formation "MO06" pour plus de précisions sur la création d'un compte d'utilisateur du CEPRB et sur l'utilisation du **site de formation du CEPRB**.
- Il vous est conseillé de configurer votre espace personnel de formation pour votre atelier avant de commencer cet exercice. Dans le cas contraire, les participants peuvent choisir l'espace publique de formation, "Public BCH Training".
- Ayez à l'esprit que bien que vous puissiez créer des UNAs factices ou encore les modifier, et supprimer des UNAs existants sur le site de formation du CEPRB, tous ces changements n'ont aucune conséquence sur les bases de données du CEPRB, raison pour laquelle le système vous promptera le message suivant: " Félicitations! Vous auriez terminé avec succès la création, la mise à jour ou la suppression d'un utilisateur national autorisé. Veuillez noter que, comme vous êtes sur le site de formation, aucun changement n'a été fait. "